

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue lundi, le 2 juin 2014 à 20 h au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Diane Tremblay
Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉVELOPPEMENT « DOMAINE CHARLEVOIX »
5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N^o 167-14 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS N^o 120-11, AFIN D'INTÉGRER LES PROCÉDURES DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU CERTIFICAT RELATIF AUX ZONES DE CONTRAINTES.
6. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N^o 162-13 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DES CLASSES DE GROUPE D'USAGES HABITATION (H) ET COMMERCE DE RESTAURATION (C-3) À LA ZONE M-01
7. ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^o 162-13 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DES CLASSES DE GROUPE D'USAGES HABITATION (H) ET COMMERCE DE RESTAURATION (C-3) À LA ZONE M-01
8. RÈGLEMENT N^o 168-14 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VTT SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
9. DÉROGATION MINEURE N^o DM2014-36, SITUEE AU 238, CHEMIN PIERRE-DE SALES, SUR LE LOT N^o 408-60 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DES ÉBOULEMENTS.
10. DÉROGATION MINEURE N^o DM2014-37, SITUEE AU 706, CHEMIN DE CAP-AUX-OIES, SISE SUR UNE PARTIE DES LOTS N^{os} 68 ET 70 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DES ÉBOULEMENTS.
11. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – DOMAINE CHARLEVOIX
12. ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA
13. RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE AUX ÉBOULEMENTS-CENTRE
14. RÉOLUTION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
15. RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC SERVICE C.T. INC.
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

93-06-14 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

94-06-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 mai 2014 soit adopté.

95-06-14 Adoption des comptes

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ACCEO SOLUTIONS (PLAN DE SERVICE ACOMBA)	230.00 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE INC.	5 162.38 \$
BELL CANADA	207.41 \$
BELL MOBILITÉ CELL. GB: 19.44 LG: 19.44 PT19.44	58.32 \$
CANADA POST CORPORATION	133.70 \$
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX	25.85 \$
CORPORATE EXPRESS	74.71 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	64.08 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
ÉQUIP. DE BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	875.25 \$
ÉQUIP. DE BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	2 811.10 \$
EQUIPEMENT GMM	552.64 \$
FONDS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	64.00 \$
FQM	97.73 \$
HÉLÈNE THIVIERGE	178.29 \$
HYDRO-QUÉBEC	956.43 \$
MRC DE CHARLEVOIX	10.13 \$
PG SOLUTIONS	1 092.27 \$
RAM GESTION D'ACHATS	727.58 \$
SIMARD LÉVEILLÉE DUFOUR NOTAIRES	344.93 \$
SONIC	675.55 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 041.97 \$
VISA (REPAS FORMATION LINDA ET GRÉGOIRE)	32.92 \$
	<hr/>
	15 458.58 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	99.12 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	248.13 \$
BELL MOBILITÉ	397.95 \$
HYDRO-QUEBEC	1 354.47 \$
POMPIERS intervention: 1278\$ garde: 1680\$ temps homme: 562\$	3 520.00 \$
	<hr/>
	5 619.67 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	99.12 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	298.81 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	32.14 \$
F. MARTEL INC.	2 470.40 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 022.97 \$
HYDRO-QUEBEC	849.01 \$
LES ENT. AUDET TREMBLAY INC	627.70 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	3 265.82 \$
LOCATION GALIOT INC. (PLAQUE VIBRANTE)	3 528.58 \$
PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE	200.12 \$
SAAQ	815.40 \$
WURTH	693.73 \$
	<hr/>
	13 903.80 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	1 962.70 \$
S. COTÉ ÉLECTRONIQUE	797.93 \$
	<hr/>
	2 760.63 \$

AQUEDUC

A. TREMBLAY ET FRÈRES LTÉE	153.98 \$
----------------------------	-----------

CHEZ S. DUCHESNE	49.40 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	248.35 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 301.80 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	391.06 \$
RÉAL HUOT	449.59 \$
	<u>2 594.18 \$</u>

TOILETTE BELVÉDÈRE

CHEZ S. DUCHESNE	1 704.89 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	1 172.75 \$
LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES	635.24 \$
LES ENT. AUDET TREMBLAY INC.	2 141.34 \$
PÉPINIÈRE CHARLEVOIX	573.60 \$
PIÈCES D'AUTO LA MALBAIE	676.18 \$
	<u>6 904.00 \$</u>

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	96.80 \$
HYDRO-QUEBEC	2 859.71 \$
	<u>2 956.51 \$</u>

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (S.Q.)	89 421.00 \$
	<u>89 421.00 \$</u>

LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	104.11 \$
HYDRO-QUEBEC	443.99 \$
	<u>548.10 \$</u>

URBANISME

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 445.00 \$
	<u>1 445.00 \$</u>

DONS

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	50.00 \$
BOUCHARD JESSICA	200.00 \$
BERNIER ÉMÉLIE	109.50 \$
	<u>359.50 \$</u>

TOTAL **141 970.97 \$**

96-06-2014 Avis de motion – Règlement d'emprunt développement « Domaine Charlevoix »

Régis Pilote, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un règlement d'emprunt pour le développement « Domaine Charlevoix »

97-06-14 Avis de motion – Projet de règlement N° 167-14 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis et certificats N° 120-11, afin d'intégrer les procédures de délivrance d'un permis ou certificat relatif aux zones de contraintes

Ruth Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un règlement ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis et certificats N° 120-11, afin d'intégrer les procédures

de délivrance d'un permis ou certificat relatif aux zones de contraintes.

Le règlement a pour objet d'intégrer une procédure pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat soumise à l'autorisation du conseil, lorsqu'un rapport d'expert est exigé en fonction du type d'intervention dans les zones de contraintes identifiées aux règlements de zonage et de lotissement.

98-06-14 Avis de motion – Projet de règlement N° 162-13 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage N° 117-11 afin d'ajouter certains usages des classes de groupe d'usages habitation (H) et commerce de restauration (C-3) à la zone M-01

Sylvie Bolduc, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage N° 117-11 afin d'ajouter certains usages des classes de groupe d'usages habitation (H) et commerce de restauration (C-3) à la zone M-01.

99-06-14 Adoption du 1^{er} projet de règlement N° 162-13 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage N° 117-11 afin d'ajouter certains usages des classes de groupe d'usages habitation (H) et commerce de restauration (C-3) à la zone M-01

ATTENDU QU'une demande a été étudiée par le comité consultatif et acceptée par le conseil (résolution 117-07-13) afin d'introduire les usages d'habitation multifamiliale et communautaire dans la zone M-01;

ATTENDU QUE ce secteur est propice à recevoir ces usages, qu'ils répondent à un besoin et qu'ils sont soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE les membres du conseil, ont reçu les documents 48 heures avant leur adoption;

ATTENDU QUE tous les membres déclarent avoir lu ces documents;

ATTENDU QUE tous les membres, ont renoncé à la lecture publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le 1^e projet de règlement portant le n° 162-13 soit adopté.

100-06-14 Règlement N° 168-14 permettant la circulation des motoneiges et des quads sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige et du quad favorise le développement touristique et économique ;

ATTENDU QUE le club de motoneige *Le sapin d'Or* sollicite l'autorisation de la municipalité des Éboulements pour circuler sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU QUE le club de quad *Club VTT Grand Charlevoix* sollicite l'autorisation de la municipalité des Éboulements pour circuler sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil, tenue le 7 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace le règlement n° 76-08.

ARTICLE 3 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « *Règlement permettant la circulation des motoneiges et des quads sur certains chemins municipaux* » et porte le numéro 168-14 des règlements de la municipalité des Éboulements;

ARTICLE 4 - OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des motoneiges et des quads sera permise sur le territoire de la municipalité des Éboulements, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

ARTICLE 5 – VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux motoneiges et aux quads au sens de la Loi sur les véhicules hors route.

ARTICLE 6 – LIEUX DE CIRCULATION

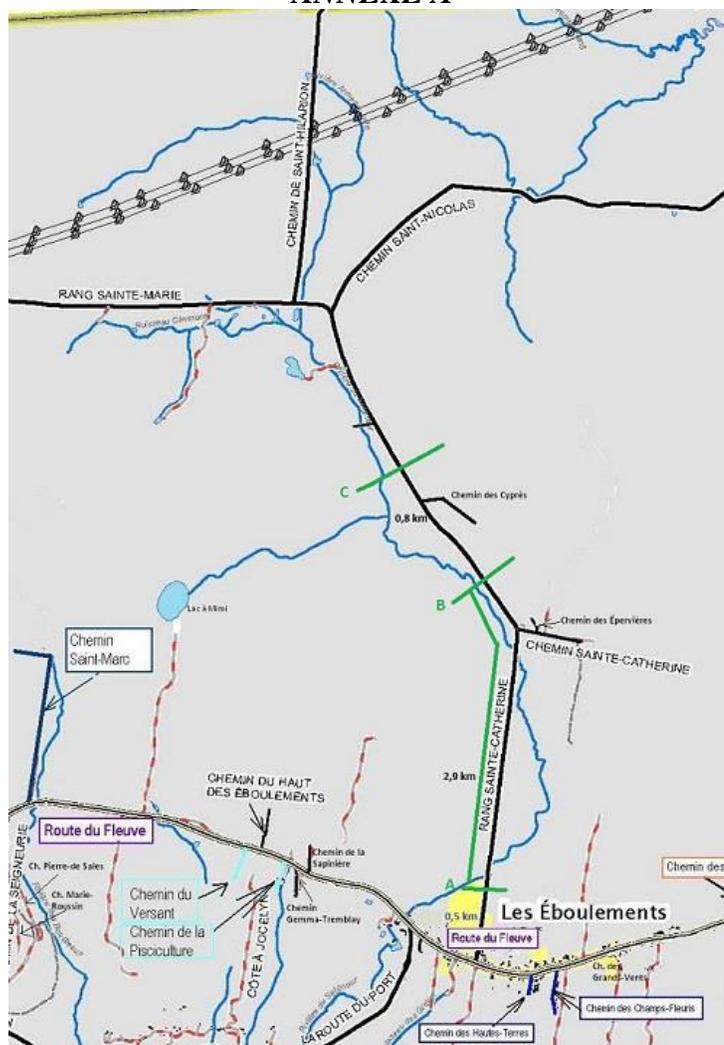
6.1 Motoneiges

La circulation des motoneiges est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

Rang Ste-Catherine (entre le point A et B) : 2 900 mètres
Rang Ste-Catherine (entre le point B et C) : 800 mètres

Un croquis des emplacements est joint en « Annexe A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ANNEXE A

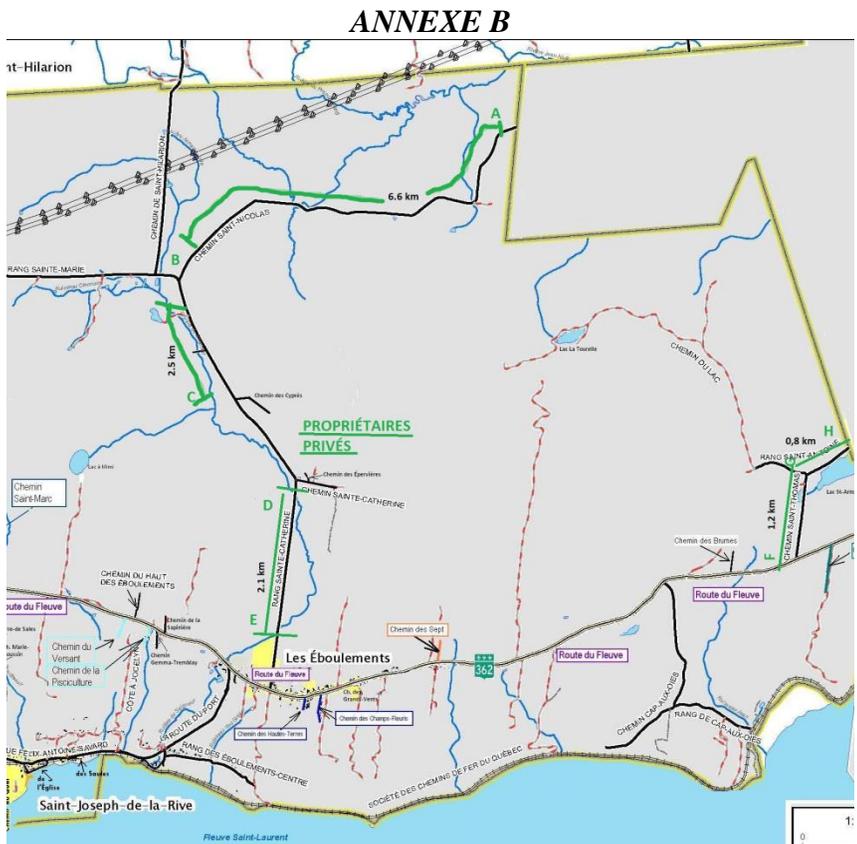


6.2 Quads

La circulation des quads est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

Chemin St-Nicolas (entre le point A et B) :	6 600 mètres
Rang Ste-Catherine (entre le point B et C) :	2 500 mètres
Rang Ste-Catherine (entre le point D et E) :	...2 100 mètres
Chemin St-Thomas (entre le point F et G) :	1 200 mètres
Rang St-Antoine (entre le point G et H) :	800 mètres

Un croquis des emplacements est joint en « Annexe B » au présent règlement pour en faire partie intégrante.



ARTICLE 7 – RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

ARTICLE 8 – PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

8.1 Motoneiges

L'autorisation de circuler aux motoneiges, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1^{er} décembre au 31 mars.

8.2 Quads

L'autorisation de circuler aux quads, sur les lieux ciblés au présent règlement, à l'exception du rang St-Nicolas, n'est valide que pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre.

L'autorisation de circuler aux quads dans le rang St-Nicolas n'est valide que lorsque celui-ci est ouvert à la circulation par la municipalité.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi, après autorisation par le ministre des transports, conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2)

101-06-14 Dérogation mineure N° DM2014-36, située au 238, chemin Pierre-de Sales, sur le lot N° 408-60 du cadastre de la paroisse des Éboulements

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure N° DM2014-36 située au 238, chemin Pierre-de Sales aux Éboulements, aux fins d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire d'une hauteur de 7,62 mètres alors que la règlement de zonage N° 117-11, tableau 5.1, autorise une hauteur maximale de 6 mètres, sans jamais dépasser la hauteur de la résidence;

CONSIDÉRANT l'importance de la dérogation, soit un dépassement de 1,62 mètre, ainsi que la proximité du voisinage;

CONSIDÉRANT que le plan des installations demandées par le propriétaire peut être modifié et ainsi, respecter la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure N° DM2014-36.

102-06-14 Dérogation mineure N° DM2014-37, située au 706, chemin de Cap-aux-Oies, sise sur une partie des lots N°s 68 et 70 du cadastre de la paroisse des Éboulements

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure N° DM2014-37 située au 706, chemin de Cap-aux-Oies au Éboulements, aux fins d'autoriser un garage en cour avant, les dispositions d'exceptions 5.2.1 3° ne pouvant être respectées étant donné la configuration du terrain et la position de l'installation septique;

CONSIDÉRANT l'implantation éloignée du nouveau bâtiment et l'aspect « façade de maison » pour le côté donnant sur le chemin de Cap-aux-Oies;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure à la condition que le garage soit tel que montré au plan, soit avec une porte avec une fenêtre de chaque côté de celle-ci, permettant un meilleur aspect de la rue.

103-06-14 Signature du protocole d'entente - Domaine Charlevoix

ATTENDU QUE le promoteur désire procéder à la phase 3 de son développement domiciliaire dénommé « Domaine Charlevoix » sur le territoire de la Municipalité des Éboulements;

ATTENDU QUE le *Règlement N° 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* vise à permettre à la Municipalité de conclure un protocole d'entente pour permettre la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir par ce protocole de leurs obligations respectives afin d'établir les conditions de réalisation de cette phase du projet sise sur le territoire de la Municipalité, mise de l'avant par le promoteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité des Éboulements et la Société de développement Domaine Charlevoix;

- d'autoriser le maire Pierre Tremblay et Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire trésorière à signer ledit protocole d'entente.

104-06-14 Adoption du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a entrepris il y a plus d'un an les démarches visant à obtenir l'accréditation de « Village ami des Aînés »;

CONSIDÉRANT le sondage effectué auprès des aînés et les rencontres mensuelles du comité afin de présenter un plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le plan d'action MADA 2014-2016 selon les champs d'intervention ciblés.

105-06-14 Réduction de la limite de vitesse aux Éboulements-Centre

CONSIDÉRANT la demande de citoyens du rang Éboulements-Centre à l'effet de diminuer la vitesse permise dans leur secteur à 50km/h en remplacement du 60km/h en vigueur actuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la vitesse permise à 50 km/h dans le secteur du rang Éboulements-Centre.

106-06-14 Résolution d'embauche pour le poste de secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée par la municipalité en avril dernier pour l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste jusqu'à la fin du mois de décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, d'embaucher Madame Lise Audet à titre de secrétaire-réceptionniste selon l'échelle salariale en vigueur et ce, jusqu'à la fin de décembre 2014 à raison de 3 jours par semaine.

107-06-14 Reconduction du contrat d'entretien Service C.T. Inc.

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers, de reconduire le contrat d'entretien des îlots centraux de la route du Port, du Belvédère et de l'intersection de la route du Port et de la route 362 à Service C.T., 3067, route du Fleuve, Les Éboulements, QC, au coût de 2,625 \$ excluant les taxes.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

108-06-14 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h20, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale

<u>CORRESPONDANCE – MAI 2014</u>	
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (PREMIER MINISTRE PHILIPPE COUILLARD)	Accusé réception de notre résolution numéro 67-04-14 concernant l'entente de partenariat fiscal et financier
CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX	Remerciement pour notre contribution pour le Gala de la réussite 2014
MRC	Procès-verbaux du conseil administratif de janvier 2013 à avril 2014
COMITÉ TOURISTIQUE DES ÉBOULEMENTS	Procès-verbal de la réunion du 12 mai 2014
TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES	Plan paysage de la Route 138
UMQ	Accusé réception de notre résolution numéro 67-04-14 concernant l'entente de partenariat fiscal et financier
MUNICIPALITÉ DE ST-SIMÉON	Communiqué – Saint-Siméon appui la demande d'injonction contre le projet de Trans-Canada à Cacouna (projet d'un oléoduc)
ATELIERS PETITS KANGOUROUS	Remerciements pour le prêt de la salle